

La prison de Haren, sans contrat signé

■ L'opacité règne sur ce marché public de plus de 2 milliards. Sans contrôle parlementaire possible...

C'est décidément l'opacité qui règne autour de l'attribution du chantier de la future prison de Haren (sur le territoire de Bruxelles-ville) au consortium Cafasso. Il s'agit pourtant d'un énorme projet immobilier : la construction d'un établissement pénitentiaire de 1 200 places, le plus grand du pays, appelé à remplacer les "vieilles" prisons de Saint-Gilles, Forest et Berkendael.

Pour la construction de cette mégaprison, l'Etat a opté pour un partenariat public-privé sous la forme d'un contrat DBFM (Design, Build, Finance, Maintain). Le consortium désigné est chargé de la conception architecturale du projet, de l'exécution des travaux et de l'entretien de la prison. L'Etat lui paiera une indemnité de mise à disposition pendant 25 ans, délai au terme duquel le bâtiment lui reviendra.

Depuis plusieurs années, Cafasso, désigné comme soumissionnaire préférentiel, travaille sur le projet. Un accord global a été conclu reprenant les éventuelles révisions de prix et les modifications techniques. Des compensations ont même été fixées au cas où le projet ne serait pas poursuivi. Mais personne n'a jamais vu le moindre document... Jusqu'ici, aucun contrat n'a d'ailleurs jamais été signé officiellement avec Cafasso. Autrement dit : ce fameux marché n'est pas encore formellement attribué.

Soumissionnaire préférentiel

En janvier dernier, on apprenait que la justice s'intéressait aux conditions dans lesquelles Cafasso a été désigné comme soumissionnaire préférentiel : une information judiciaire est ouverte au parquet de Bruxelles ("La Libre" du 21 janvier). En cause : des soupçons de corruptions dans l'attribution du marché public par la Régie des Bâtiments.

Dans la foulée, le député Ecolo Gilles Vanden Burre s'est adressé à la Régie des Bâtiments pour tenter d'obtenir les comptes-rendus des jurys qui ont privilégié Cafasso. En vain. On lui a répondu que ce n'était pas possible : le contrat DGFM n'étant pas signé, les documents ne sont pas accessibles.

"On se trouve donc ici dans un véritable cercle vicieux d'opacité, s'insurge l'écologiste. Pas de contrat signé, alors que des accords ont été conclus et des montants engagés, marché public non clôturé et aucun accès possible aux documents." Impossible, dans ces conditions, d'exercer un contrôle parlementaire dans un dossier dont le coût total est tout de même estimé entre 2 et 3 milliards d'euros.

Gestion de l'argent public

"Ce dossier prend des proportions qui vont bien au-delà de la politique carcérale du gouvernement et touche directement à la transparence des institutions publiques, à la gestion de l'argent public et au contrôle parlementaire", ajoute le député Vanden Burre. Il vient donc d'envoyer une question orale au ministre de l'Intérieur, Jan Jambon (N-VA), qui a la tutelle sur la Régie des Bâtiments, pour tenter de dissiper le brouillard.

An. H et M. Co.

"Ce dossier prend des proportions qui vont bien au-delà de la politique carcérale du gouvernement."

GILLES VANDEN BURRE
Député Ecolo